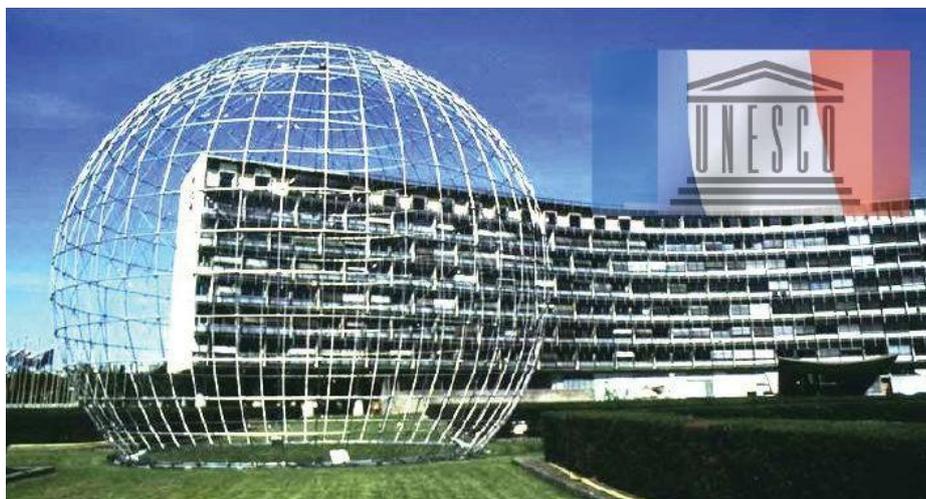

Rapport au Ministre des Affaires étrangères



La France et l'Unesco

Daniel JANICOT

SYNTHESE DU RAPPORT



21 Octobre 2013

**Lettre de mission de Monsieur Laurent Fabius, Ministre des
affaires étrangères**

28 février 2013

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 28.02.13 001301 CM

—
Le Ministre
—

Cher

Monsieur le Conseiller d'Etat,

La France est le pays hôte de l'Unesco et elle en est l'un des pays fondateurs. A ce double titre, elle exerce une responsabilité spécifique à l'égard de cette importante organisation du système des Nations Unies.

Il me semble nécessaire et opportun d'évaluer la façon dont la France assume ses responsabilités, dans un contexte international et diplomatique qui impacte la capacité de cette organisation alors même que sa mission fondatrice est chaque jour plus légitime : bâtir la paix dans l'esprit des hommes au moyen de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication.

Compte tenu de votre expérience acquise au sein de l'Unesco, de 1990 à 1999, d'abord en qualité de Conseiller spécial du Directeur général, puis de Directeur du cabinet et enfin de Sous-directeur général en charge de la direction générale, j'ai souhaité vous solliciter pour préparer un rapport sur l'état actuel et les perspectives de développement de la relation entre la France et l'Unesco.

Je souhaiterais que vous évaluiez les conditions dans lesquelles cette relation privilégiée pourrait être approfondie.

Vos conclusions devront m'être transmises avant l'été 2013, afin qu'elles puissent nourrir la contribution de la France aux travaux de la 37^{ème} session de la Conférence générale de l'Unesco qui aura lieu du 5 au 21 novembre 2013.

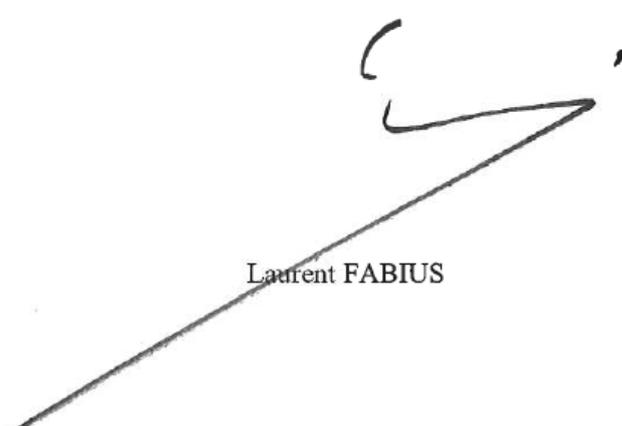
Je demande à la Délégation permanente auprès de l'Unesco de vous assister dans votre mission et vous pourrez compter sur le plein soutien de mon cabinet et des directions compétentes du ministère des Affaires étrangères.

.../...

Monsieur Daniel JANICOT
Président
Fondation Pro Cultura
5 rue Saint-Benoît

Je vous demande de travailler en étroite liaison avec mes services ainsi que ceux des ministres de l'Education nationale, de la Culture et de la Communication et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *et très cordialement.*



Laurent FABIUS

Synthèse

Seule agence majeure du système des Nations Unies à Paris, l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture constitue une tribune multilatérale de premier plan sous-utilisée par la France, avec laquelle elle a pourtant une relation privilégiée, historiquement et structurellement – comme Etat fondateur et comme Etat du siège. À un moment crucial de l'histoire de l'organisation, confrontée à une crise budgétaire sans précédent qui lui impose de revoir à nouveaux frais ses priorités d'action, il incombe à la France de mieux prendre en compte ses responsabilités spécifiques, tant en termes programmatiques qu'institutionnels.

Etabli en 3 mois sur la base d'environ 80 auditions (représentants des ministères français, membres du Secrétariat de l'UNESCO et de ses organes d'expertise), ainsi que des documents internes de l'organisation et des derniers rapports d'évaluation disponibles, ce rapport a tenté, avec l'appui du Quai d'Orsay, de la Délégation permanente, de la Commission Nationale et des ministères, de mieux cerner les tenants de cette relation privilégiée, et de l'actuel sentiment diffus de décrochage de la France au sein d'une organisation dont elle est actuellement le 4^e contributeur ordinaire.

Etat précurseur dans l'entre-deux-guerres avec son rôle dans l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI), la France aura occupé une place majeure dans la mise en place de l'agence, au moment de son acte constitutif, par le choix de la France comme Etat du siège, par la participation active de personnalités universitaires et scientifiques françaises de premier plan (Lucien Febvre, Roger Caillois, Jacques Rueff, Pierre Auger...), l'installation dans un bâtiment audacieux place de Fontenoy, et également 13 ans de direction générale française (René Maheu, 1961-1974). La première partie de ce rapport revient sur cet historique qui explique des représentations et des attentes encore actuelles vis-à-vis de la France comme Etat membre modérateur, au moment des décolonisations, des tensions liées au NOMIC ou encore, depuis ses origines, entre les partisans d'une organisation de coopération intellectuelle et ceux d'une agence technique de développement.

Trois aspects liés à ce statut d'Etat du siège sont abordés :

- Les bâtiments de l'agence et les limites des sites actuels de Fontenoy et de Miollis-Bonvin ; malgré le plan Belmont de rénovation pour lequel la France s'est particulièrement investie, il existe toujours des marges de progression importantes en termes d'intégration de l'Unesco dans son environnement parisien.

- La langue française comme langue officielle et langue de travail : si sa position est de fait plus favorable au sein de l'agence que dans d'autres parties du système des Nations Unies de par sa localisation

(fournisseurs, sous-traitance, gestion...), des manquements sont régulièrement soulignés quant à la disponibilité des traductions de documents officiels, et des évolutions sont perceptibles dans l'usage de la langue française au sein du Secrétariat, liées souvent aux capacités linguistiques de son encadrement supérieur. Ceci souligne l'importance des dispositifs de formation pour les nouveaux arrivants.

- Les transferts financiers sont globalement très favorables à l'Etat du siège : pour une contribution globale d'environ 20 M\$ (en comptant le paiement des intérêts du plan Belmont), les dépenses du personnel, de fonctionnement du siège et les revenus des retraités de l'Unesco résidant en France sont estimés à 270 M\$ - sans prendre en compte les retombées économiques liées à la présence des délégations permanentes.

La présence de la France au sein de l'UNESCO, analysée dans la deuxième partie du rapport, s'appuie sur un réseau au maillage fort, comprenant les administrations nationales concernées (une centaine de correspondants dans les 5 ministères impliqués), dont l'alliance entre densité et proximité constitue un atout majeur – réseau auquel on peut ajouter les opérateurs publics qui lui sont liés : les établissements du ministère de la Culture et de la Communication, ou le réseau culturel français à l'étranger, avec lesquels les liens pourraient être renforcés.

Au cœur de ce dispositif, la Délégation permanente joue un rôle particulièrement efficace, pour lequel certaines améliorations pourraient être envisagées : en renforçant sa compétence budgétaire et financière, compte tenu du contexte de crise budgétaire de l'organisation ; en impliquant plus directement le Délégué permanent dans la coordination interministérielle ; en organisant une rencontre semestrielle entre les représentants des ministères compétents et leurs interlocuteurs au sein du Secrétariat ; en développant une meilleure articulation avec les travaux de la Commission Nationale française pour l'Unesco (CNFU), afin d'avoir une meilleure prise sur l'ensemble des programmes de l'organisation.

Ce cœur de réseau s'appuie, de manière plus large, sur une « communauté française de l'Unesco » (personnel français du siège, partenaires, réseaux d'experts, ambassadeurs de bonne volonté, clubs Unesco, écoles associées, partenariats médias) dont la cartographie ici esquissée plaide pour une stratégie mieux définie.

- Au-delà de sa dimension numérique, la place des personnels français au sein de l'agence implique également une dimension qualitative, en phase avec une stratégie programmatique pour l'influence de la France, et une attention accrue sur notre présence dans les bureaux hors siège.

- Le développement des partenariats avec les entreprises et les collectivités territoriales s'avère d'autant plus nécessaire que la visibilité de l'action des Etats membres au sein de l'agence dépend plus des financements extra-budgétaires que des contributions ordinaires, que la France avait choisi de privilégier il y a une quinzaine d'années.

- La mobilisation d'experts français est actuellement peu prise en compte en termes de levier d'influence. Ceci implique une réflexion sur la dimension concurrentielle des marchés d'expertise liés au périmètre de compétence de l'Unesco.

- La présence de personnalités françaises dans le débat d'idées à l'UNESCO s'est réduite : de nouveaux outils de mobilisation sont à imaginer, à destination du monde universitaire ; dans une attention accrue, également, au programme des Ambassadeurs de bonne volonté.

- Le réseau des écoles associées ou la structuration du réseau des clubs Unesco impliquent également une nouvelle stratégie de communication pour la CNFU – en accompagnant les efforts actuels du Secrétariat et en faisant appel aux nouveaux outils de mobilisation, à l'image de ce qui a pu être fait pour l'Université de la Terre.

En termes d'influence programmatique (partie 3), on constate à l'Unesco un renforcement des clivages habituels de l'organisation par la crise budgétaire : plateforme de coopération intellectuelle ou agence de développement, maintien de la totalité des programmes ou réduction rationnelle, clivages Nord / Sud sur les contributions... Sur ces points de tension, la France n'est actuellement pas protagoniste, bien qu'on lui attribue régulièrement une capacité à être force de médiation.

Depuis une décennie particulièrement active pour la France, entre 1995 et 2005, avec sa forte implication sur les questions de bioéthique et sur la diversité culturelle, l'influence de la France sur les programmes de l'agence présente une cartographie relativement stable :

- La Culture reste le secteur dominant de notre influence programmatique, à travers la mise en application des 4 conventions patrimoniales, avec également une rationalisation salutaire des procédures de candidature au patrimoine mondial. Des marges de progression existent, par exemple pour l'expertise française dans la préservation et la mise en valeur des sites patrimoniaux, ou encore en matière d'expertise muséographique (domaine traditionnellement moins valorisé au sein du Secrétariat que le patrimoine) et dans la prévention des risques majeurs. La Convention France-Unesco pour le patrimoine, levier remarquable d'action depuis 15 ans, appelle une réflexion sur sa gestion au sein du Centre du Patrimoine mondial et une extension éventuelle de ses domaines de compétence. Quant à la dynamique globale, au sein du système onusien, d'intégration de

la culture dans l'agenda du développement, la France est en mesure de prendre plus clairement position sur un domaine où elle est toujours attendue.

- Dans le domaine de l'éducation, des pistes sont actuellement explorées par la CNFU, notamment sur l'enseignement supérieur en Afrique, dans la dynamique de la conférence mondiale sur l'enseignement supérieur organisée à Paris en 2009.

- Pour les sciences exactes et naturelles, l'implication de la France dans les grands programmes intergouvernementaux (Commission océanographique intergouvernementale, programme hydrologique international, programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, l'homme et la biosphère) s'appuie sur la qualité historique des liens avec les établissements de recherche français. Il existe des marges de progression, en matière de détachement de personnels dans le Secteur Science, de mobilisation accrue des médias scientifiques français sur les activités de l'Unesco, de contacts avec les grandes entreprises et industries françaises, et de relais des programmes de l'agence en Afrique francophone. Une association de l'Unesco au prochain sommet sur le changement climatique qui se tiendra en France en 2015 pourrait être l'occasion de cette remobilisation.

- Le Secteur Communication et Information de l'Unesco pourrait devenir un point majeur de visibilité de l'agence : formation et liberté d'expression des journalistes, structuration des filières médias, gouvernance de l'Internet, préservation des supports numériques constituent autant de domaines sur lesquels la France pourrait mieux structurer ses gains en termes d'implication – à l'image de l'appui de

Canal France International (CFI) à la mise en place de législations dans les pays en transition, suivi par le Quai d'Orsay, qui constitue un exemple du parti qui peut être tiré en croisant nos intérêts nationaux et les intérêts de l'organisation.

Au-delà de ce premier panorama, quatre opportunités programmatiques pourraient être saisies à court terme :

- Pour les 10 ans de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, l'organisation d'une conférence internationale sur l'impact du numérique sur la diversité culturelle et le financement de la création. Cette proposition serait l'occasion de redonner une plus grande influence à une lecture française de la Convention de 2005, qui reste minoritaire au sein de l'Unesco et soumise à des interprétations multiples - avec l'appui de la fédération des coalitions pour la diversité culturelle, et d'une coalition d'Etats membres intéressés, dont notamment le Canada qui en a fait également la proposition.

- Le projet de création d'un Centre international sur les transformations sociales pourrait faire l'objet d'un soutien actif de la part de la France, notamment en termes de mise à disposition d'expertise : la dynamique croissante des coopérations internationales de nos institutions de recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales le permet, de même que l'accent actuellement mis sur le renforcement de nos organes de prospective. Un tel soutien pourrait s'appuyer sur les perspectives ouvertes par le

prochain programme de la DG Recherche de la Commission européenne sur les sociétés inclusives. Cette prise d'intérêt marquerait un regain d'attention de la part de la France pour le secteur SHS (Sciences Humaines et Sociales) de l'agence, qui constitue parfois un angle mort de notre action à l'Unesco.

- La mobilisation accrue du G77 sur le trafic illicite et les revendications de biens culturels amène actuellement la France à camper sur une position strictement défensive quant au respect de la non-rétroactivité de la Convention de 1970. Une posture plus proactive, au-delà de la seule opposition entre le droit et la morale, permettrait de mieux défendre nos vues, en renforçant une coalition avec les Etats membres qui partagent nos intérêts, afin de lutter efficacement contre un risque de renforcement d'un clivage Nord / Sud instrumentalisable à souhait. Cela implique une meilleure valorisation médiatique des actions de lutte contre le trafic illicite ; une initiative au niveau européen en matière de protection des fouilles archéologiques ; une position française visible sur la coopération muséale, notamment sur la proposition brésilienne sur la protection et la promotion des musées et des collections ; une harmonisation plus forte des positions entre le ministère de la Culture et le ministère des Affaires étrangères, notamment par le biais d'une meilleure sensibilisation de nos chefs de poste aux enjeux des restitutions en termes de politique patrimoniale.

- Promouvoir la diversité linguistique (domaine sur lequel l'Unesco est la seule agence compétente au niveau global) par une recommandation sur l'enseignement des langues étrangères, en

proposant une universalisation des engagements européens dits de Barcelone (l'inclusion, dans les compétences de base des citoyens, de la maîtrise d'au moins 2 langues étrangères par un dispositif d'enseignement à mettre en place dès le plus jeune âge), avec la mise en place d'une coalition d'Etats membres, l'implication de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et des organisations homologues (CPLP, etc.).

Au-delà de ces premières propositions, le rapport plaide pour la mise en place d'une plateforme d'évaluation nationale des programmes de l'UNESCO. Les évaluations multiples des programmes, à l'initiative du Secrétariat, connaissent une actualité accrue du fait de la crise budgétaire de l'agence, avec une forte dispersion des instances de pilotage du changement : certains bailleurs de fonds importants, comme la Grande-Bretagne, ont opté pour une évaluation nationale de leur contribution. Une plateforme française pour une évaluation à la fois scientifique et politique des programmes pourrait se donner les objectifs suivants : déterminer la valeur ajoutée de notre participation aux programmes de l'Unesco par rapport à nos stratégies bilatérales et régionales de coopération ; par rapport à notre implication dans d'autres instances multilatérales ; et enfin, en termes de gain pour la valeur ajoutée globale de l'agence des Nations Unies dont nous sommes l'Etat du siège.

Face aux questionnements liés à la crise d'une agence de l'ONU dont on souligne régulièrement le « déclin », la France dispose de leviers pour mieux prendre ses responsabilités

institutionnelles en tant qu'Etat fondateur. La quatrième partie du rapport comprend une série de proposition en ce sens, tout d'abord à court et moyen terme : saisir l'opportunité de la prochaine Conférence Générale pour marquer une volonté politique forte de la France de s'impliquer activement dans cette phase de transition, en renforçant en amont la coordination interministérielle ; développer de nouveaux liens entre l'Unesco et les institutions représentatives françaises (Parlement, CESE) ; proposer le rétablissement un point focal « France » au sein du cabinet de la Directrice Générale; développer de nouvelles passerelles avec les centres français de réflexion prospective ; mettre en place un Fonds de dotation, avec un mécanisme de financement innovant, impliquant par exemple les sociétés de vente volontaire françaises ou installées en France.

Dans un deuxième temps, la relance de l'influence française à l'Unesco pourrait notamment passer par une extension du champ d'application de la Convention bilatérale France-Unesco de 1997 ; une structuration des liens entre les bureaux hors siège de l'Unesco et le réseau culturel français à l'étranger ; une stratégie de recherches de partenariats français (entreprises, collectivités), à partir d'un inventaire de l'existant ; une prise d'intérêt sur les quatre opportunités programmatiques identifiées, par le lancement de rapports préparatoires confiés à des personnalités françaises à la visibilité internationale assurée ; la mise en place d'un dispositif de formation à la pratique de la langue française ouvert au personnel du Secrétariat, à l'image du dispositif conçu par l'OIF pour l'Union européenne.

À terme, une initiative politique plaidant pour une refondation des missions de l'agence aura pour préalable la mise en place de la plateforme nationale d'évaluation des programmes, afin d'être véritablement force de proposition sur l'ensemble du périmètre de compétence de l'Unesco. Cela implique également de repenser l'articulation entre la Délégation permanente et la Commission Nationale, en renforçant la fonction de think tank de cette dernière en lien plus étroit avec les administrations nationales concernées, en repensant sa fonction de ressource d'expertise, en lui donnant les moyens de piloter une stratégie française des partenariats et de se constituer en plateforme de communication sur l'activité de la France à l'Unesco.

Sommaire

**Lettre de mission du Ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius,
du 28 février 2013**

Communiqué de presse

Remerciements

Personnes consultées

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : La France et l'Unesco, une relation privilégiée

1.1 La France, un Etat fondateur de l'Unesco

A. Un Etat précurseur

B. Un Etat organisateur

C. Un Etat modérateur

1.2 La France, le pays du siège de l'Unesco

A. Les bâtiments parisiens

B. La langue française

C. Les transferts financiers

DEUXIÈME PARTIE : La présence de la France au sein de l'Unesco

2.1 Le réseau français de l'Unesco

A. Les administrations

B. Les opérateurs publics

C. La Délégation permanente

D. La Commission Nationale Française

2.2 La communauté française de l'Unesco

A. Le personnel français de l'Unesco

B. Les partenaires français

C. Les Français et l'Unesco

TROISIEME PARTIE : L'influence programmatique de la France

3. 1. Une influence à consolider sur les programmes existants

- A. La Culture : le secteur dominant de notre influence programmatique**
- B. L'Education, un secteur sous-investi par la France**
- C. Les Sciences exactes et naturelles, un secteur gratifiant pour l'influence française**
- D. Communication & Information, un secteur au fort potentiel pour la France**

3.2. Quatre opportunités programmatiques à saisir

- A. Proposer à l'Unesco une conférence internationale sur l'impact du numérique sur la diversité culturelle et le financement de la création**
- B. S'impliquer dans la mise en place du Centre international sur les transformations sociales**
- C. Clarifier la position de la France sur la lutte contre le trafic illicite face aux revendications de biens culturels**
- D. Promouvoir la diversité linguistique par une recommandation sur l'enseignement des langues étrangères**

Vers une plateforme d'évaluation nationale des programmes de l'Unesco

QUATRIEME PARTIE : La France et l'Unesco, une relation à consolider

4.1 Vingt mesures à court et moyen terme

A. Dix propositions pour renforcer la présence de la France au sein de l'Unesco

B. Dix préconisations pour relancer l'influence de la France au sein de l'Unesco

4.2 Trois initiatives à moyen et long terme

A. Une initiative politique : vers une refondation de l'Unesco

B. Une initiative intellectuelle : vers une plateforme nationale d'évaluation des programmes

C. Une initiative institutionnelle : pour un dispositif repensé articulant Délégation permanente et Commission nationale

CONCLUSION

Remerciements

Pour l'établissement de ce rapport, j'ai bénéficié de l'aide et du soutien de David Fajolles, ancien élève de l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm, jusqu'à récemment Chef du Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la Communication et aujourd'hui chargé de mission auprès du Secrétaire général du même Ministère. Il a exercé à mes côtés la fonction de rapporteur. Qu'il en soit infiniment remercié.

Le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, M. Pierre Sellal, ainsi que M. Nicolas de Rivière, directeur pour les Nations Unies et les organisations internationales, nous ont accompagnés tout au long de cette mission et nous les en remercions.

Madame Laurence Engel, directrice de cabinet de la Ministre de la Culture et de la Communication, a également prêté une attention particulière à nos travaux.

Monsieur Gerrit Van Rossum a été notre interlocuteur constant et a mis à notre disposition sa très grande compréhension des enjeux actuels de l'Unesco. Notre reconnaissance lui est acquise. Au sein de son service, Monsieur Vincent Louis a apporté à nos travaux son concours efficace et constructif : qu'il en soit remercié également.

Je voudrais remercier tout spécialement Chloé Maurel, Françoise Rivière et Stany Kol qui m'ont beaucoup apporté dans le déroulement de la mission, par leur connaissance de l'Unesco.

Un remerciement tout particulier pour Pierre Masquart qui a veillé à la cohérence du rapport.

Un mot de reconnaissance à l'équipe de Pro Cultura qui s'est investie dans cette mission de réflexion et de propositions. Je veux citer Isabelle Levet, Martine Pérault et Marion Le Bec qui nous ont accompagnés, ont préparé les auditions et suivi le manuscrit. Sans elles, la date de remise du rapport n'aurait pas pu être tenue.

Liste des personnalités consultées

Monsieur Jean AUDOUZE, Président de la Commission Nationale Française pour l'Unesco (CNFU)

Monsieur Francesco BANDARIN, Sous-Directeur général pour la Culture à l'Unesco

Madame Sonia BAHRI-GAISSET, Chef de section, section de la réforme et des politiques scientifiques, Secteur des Sciences exactes et naturelles, Unesco

Monsieur Denis BESNAINOU, Expert national détaché auprès de l'Unesco, secteur des Sciences humaines et sociales, programme MOST

Madame Anne BISAGNI, Conseillère diplomatique de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Monsieur Jean-Pierre BLACKBURN, Ambassadeur, délégué permanent du Canada auprès de l'Unesco

Madame Béatrice BOISSON-SAINT-MARTIN, responsable du Pôle Patrimoine mondial, Direction générale des patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication

Madame Irina BOKOVA, Directrice Générale de l'Unesco

Madame Joëlle BOURGOIS, ancienne Ambassadrice de France à l'Unesco

Madame Lidia BRITO, Directrice de la division des politiques scientifiques et du renforcement des capacités, Secteur Sciences exactes et naturelles de l'Unesco, ancienne ministre de la Recherche du Mozambique

Madame Marianne de BRUNHOFF, Conseillère chargée des rythmes scolaires, de l'enseignement artistique, de l'action culturelle, des relations avec les collectivités territoriales et de la carte scolaire au cabinet de la Ministre déléguée à la Réussite éducative, Mme George Pau-Langevin

Monsieur Hubert de CANSON, Conseiller des Affaires étrangères, Chargé de mission auprès du Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères

Madame Claire CHASTANIER, Adjointe au sous-directeur des collections, Direction générale des Patrimoines ministère de la Culture et de la Communication

Madame Catherine COLONNA, ancienne Ambassadrice de France à l'Unesco

Madame Brigitte COUTANT, Directrice de la Délégation aux affaires institutionnelles, territoriales et internationales de l'Etablissement public Universcience

Madame Anne CROZAT, Sous-Directrice des affaires européennes et internationales, Secrétariat général, ministère de la Culture et de la Communication

Monsieur Jean-Baptiste CUZIN, Chef du Bureau des Affaires internationales et multilatérales, Secrétariat général, ministère de la Culture et de la Communication

Monsieur Yves DAUGE, ancien Sénateur, Conseiller spécial auprès du Centre du Patrimoine mondial de l'Unesco, Président de l'Association des biens français du Patrimoine mondial

Madame Véronique DAUGE, Chef de l'Unité des Etats Arabes, Centre du Patrimoine mondial, Unesco

Monsieur Gilles DELCOURT, Chargé de mission, sous-direction des affaires européenne et internationales, Secrétariat général, ministère de la Culture et de la Communication

Monsieur Jacques DUBUCS, Chef du secteur Sciences de l'Homme et de la Société, service Stratégie de la recherche et de l'innovation, direction générale pour la recherche et l'innovation, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Madame Stéphanie DUPUY-LYON, Sous-directrice de la qualité du cadre de vie, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Madame Laurence ENGEL, Directrice de Cabinet de la Ministre de la Culture et de la Communication, Mme Aurélie Filippetti

Monsieur Jérôme ETIFIER, Chargé de mission Patrimoine Mondial, Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Monsieur Eric FALT, Sous-Directeur général pour les relations extérieures et l'information du public à l'Unesco

Monsieur Bruno FAVEL, Chef du Département des affaires européennes et internationales de la délégation générale des patrimoines, ministère de la culture et de la Communication

Monsieur Pierre-Antoine GATIER, Architecte en chef des monuments historiques, Président d'ICOMOS France

Madame Julie GODIGNON, Coopération audiovisuelle et journalisme, sous-direction de l'audiovisuel extérieur et des technologies de communication, Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, ministère des Affaires étrangères

Monsieur Jean GUÉGUINOU, ancien Ambassadeur de France à l'Unesco

Madame Claudie HAIGNERÉ, ancienne Ministre, présidente de l'établissement public Universcience

Madame Nada Al HASSAN, Spécialiste du Programme, Coordonnateur de l'initiative pour la culture et le développement, Secteur de la Culture de l'Unesco

Madame Marguerite HITIER, Responsable du Pôle audiovisuel extérieur de la France, mission des échanges culturels et de l'audiovisuel extérieur, direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, ministère des Affaires Etrangères

Madame Mireille JARDIN, Comité français du Programme l'Homme et la Biosphère, ancienne spécialiste de programme, Secteur des sciences exactes et naturelles (programme MAB), Unesco

Madame Gretchen KALONJI, Sous-Directrice générale pour les Sciences exactes et naturelles de l'Unesco

Monsieur Janis KARKLINS, Sous-Directeur général pour la Communication et l'Information de l'Unesco

Monsieur David KESSLER, Conseiller aux Médias et à la Culture du Président de la République française

Monsieur Chérif KHAZNADAR, Président de la Maison des Cultures du Monde, président du Comité culture de la Commission nationale française pour l'UNESCO

Monsieur Stany KOL, ancien secrétaire de la Conférence Générale de l'Unesco

Monsieur Georges KUTUKDJIAN, ancien directeur de la Division des sciences humaines, de la philosophie et de l'éthique des sciences et des technologies, Secteur des Sciences humaines et sociales de l'Unesco, doyen des médiateurs de l'Unesco

Madame Marie-Christine LABOURDETTE, Directrice des Musées de France, Direction générale des patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication

Monsieur Pierre LANAPATS, Inspecteur des Affaires étrangères, ministère des Affaires étrangères

Monsieur Jean-Paul LEFEVRE, Sous-directeur des échanges culturels et de l'audiovisuel extérieur, direction de la coopération culturelle, universitaire et de la recherche, direction générale de la mondialisation, ministère des Affaires étrangères

Monsieur Jean-Yves LE SAUX, Directeur adjoint du Bureau de la planification stratégique de l'Unesco

Monsieur Vincent LOUIS, Rédacteur au service des affaires francophones, direction des Nations Unies et des organisations internationales, ministère des Affaires étrangères

Monsieur Dov LYNCH, Conseiller au cabinet de la Directrice générale de l'Unesco

Monsieur Charles MALINAS, Directeur de cabinet de la ministre déléguée auprès du Ministre des Affaires étrangères, chargée de la Francophonie, Mme Yamina Benguigui

Monsieur Pierre MASQUART, Avocat au Barreau de Paris

Madame Chloé MAUREL, Docteur en histoire contemporaine

Monsieur Hervé-Adrien METZGER, Conseiller Maître à la Cour des Comptes, Directeur de l'audit externe de l'Unesco

Monsieur Bernard MIYET, ancien ambassadeur, président de l'Association française des Nations Unies

Monsieur Jean MUSITELLI, ancien Ambassadeur de France à l'Unesco

Monsieur Xavier NORTH, Délégué général à la langue française et aux langues de France, ministère de la Culture et de la Communication

Monsieur Hans D'ORVILLE, Sous-Directeur général pour la planification stratégique, Bureau de la planification stratégique de l'Unesco

Madame Isabelle PALMI, Directrice d'ICOMOS France

Madame Françoise de PANAFIEU, ancienne ambassadrice de France à l'Unesco

Madame Maria del PILAR ÁLVAREZ-LASO, Sous-Directrice générale pour les Sciences sociales et humaines de l'Unesco

Monsieur Jean-François PLARD, Conseiller technique du Ministre de l'Education nationale, chargé des relations européennes et internationales, du suivi de l'enseignement à l'étranger et des langues régionales

Madame France QUEMAREC, responsable du pôle coopération patrimoniale et formation, Direction générale des Patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication

Monsieur Jacques RAO, Directeur de la Division des relations avec les Etats membres et les Organisations internationales à l'Unesco

Madame Françoise RIVIÈRE, Ancienne Sous-Directrice générale pour la Culture à l'Unesco

Monsieur Nicolas de RIVIÈRE, Directeur, Direction des Nations Unies, des organisations internationales des Droits de l'Homme et de la Francophonie, ministère des Affaires étrangères

Monsieur Pascal ROGARD, Directeur Général de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD), président de la Coalition française pour la diversité culturelle

Monsieur Daniel RONDEAU, ancien Ambassadeur de la France à l'Unesco

Monsieur Benoît de SAINT CHAMAS, cabinet du Président-directeur de l'Etablissement Public du Musée du Louvre

Monsieur Elias SANBAR, Délégué permanent de la Palestine à l'Unesco

Madame Julie SAURET, chargée de mission auprès du Sous-Directeur des échanges culturels et de l'audiovisuel extérieur, direction de la coopération culturelle, universitaire et de la recherche, direction générale de la mondialisation, ministère des Affaires étrangères

Monsieur Pierre SELLAL, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères

Madame Catherine SOUYRI-DESROSIER, Politique de régulation audiovisuelle, mission des échanges culturels et de l'audiovisuel extérieur, direction générale de la mondialisation, ministère des Affaires étrangères

Madame Katérina STÉNOU, Directrice de la Plateforme intersectorielle pour une culture de la paix et de la non-violence, Bureau de la Planification stratégique (BSP) de l'Unesco

Monsieur Qian TANG, Sous-Directeur général pour l'éducation de l'Unesco

Madame Marie-Ange THEOBALD, Spécialiste principale de la planification stratégique, Bureau de planification stratégique de l'Unesco

Monsieur Jacques TOUBON, Délégué de la France pour la fiscalité des biens culturels, ancien Ministre

Monsieur Justin VAÏSSE, Directeur du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie, ministère des Affaires étrangères

Monsieur Gerrit VAN ROSSUM, Chef de service des Affaires francophones, direction des Nations Unies et des organisations internationales, ministère des Affaires étrangères

Madame Danièle WOZNY, responsable du pôle Patrimoine mondial, direction de la coopération culturelle, universitaire et de la recherche, direction générale de la mondialisation, ministère des Affaires étrangères

Madame Rama YADE, ancienne Ambassadrice de la France à l'Unesco

Minja YANG, Présidente, Raymond Lemaire International Centre for Conservation, Katholieke Universiteit Leuven, ancienne Directrice adjointe du Centre du Patrimoine mondial de l'Unesco

Monsieur Alexandre ZIEGLER, Directeur du cabinet du Ministre des Affaires étrangères